

VALIDITE PROCES VERBAL EXCES VITESSE

Par FISH 66, le 28/04/2015 à 16:03

J'ai reçu unAvis de Contravention sur lequel la Description de l'Infraction me parait contradictoire. Il est tout d'abord indiqué en majuscules et caractère gras "EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H". puis en dessous, en minuscules : "Prévue par Art R 413-14 §1 du C de la route - Réprimée par Art R 4014-14 §1 al 2.

Et enfin, ce qui ne me parait pas correspondre:

- "Votre véhicule a été contrôlé à 71 km/h
- Pour une vitesse limite autorisée de 50 km/h
- La vitesse retenue est de 66 km:/.

Je ne comprends pas qu'en premier il est indiqué en gros et gras "VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H"

et ensuite il est dit que la "vitesse limite autorisée est de 50 km/h" pour pouvoir relever une infraction

Cela est-il normal ? N'y a-t-il pas une contradiction flagrante rendant nul le PV ? Merci de me répondre.

Par razor2, le 28/04/2015 à 16:21

De combien est le montant de l'amende?